

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Attractivité Economie Emploi
- Emploi - Economie sociale et
solidaire
N° 2020-D-145

**ANNULATION D'AIDES DANS LE CADRE DU
DISPOSITIF ADEL TPE 16**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017, portant délégation d'attributions du conseil au Président, modifiée,
- VU, la délibération n°131 du conseil communautaire du 2 avril 2015 approuvant la mise en place du dispositif de soutien aux TPE intitulé « ADEL TPE 16 », modifiée par la délibération n° 63 du 4 avril 2019,
- VU, la convention signée le 12 mai 2017 avec l'Etat pour la mise en œuvre du dispositif ADEL TPE 16,
- VU, les décisions n°507 du 17 janvier 2019 et n°131 du 29 avril 2019 portant attribution d'aides dans le cadre du dispositif ADEL TPE 16,

DECIDE

Article 1er – Sont annulées les conventions attribuant des aides dans le cadre du dispositif ADEL TPE 16 passées avec :

- **Mme Delahaye** dans le cadre de la création de l'entreprise La marée, le projet n'ayant pas été réalisé en raison du non-retour des documents - Montant de l'aide attribuée : 4 000 € ;
- **Mme Chaplain Marie-Claire** dans le cadre du développement de l'entreprise SNC Madoch, le projet n'ayant pas été réalisé en raison de son souhait de vendre le commerce - Montant de l'aide attribuée : 6 331,61 € ;
- **M. Maddii Michel** dans le cadre de la création de l'entreprise M2 Electricité, le projet n'ayant pas été réalisé en raison du non-retour des documents - Montant de l'aide attribuée : 1 244,20 €.

Article 2 – La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de la date de notification à l'intéressé.

Article 3 – Monsieur le Directeur général adjoint en charge de l'attractivité, de l'économie et de l'emploi et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 26 juin 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 26 juin 2020
Publié ou notifié,
Le 29 juin 2020